

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0213**

commune (s) :

objet : Gestion des ressources en eau - Risques liés aux flux de matières en suspension - Mise à disposition de séries temporelles de mesures dans la base de données BD FluxOSR 2015-2023 - Approbation d'une convention avec l'IRSTEA

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frih, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

Commission permanente du 18 mai 2015**Décision n° CP-2015-0213**

objet : **Gestion des ressources en eau - Risques liés aux flux de matières en suspension - Mise à disposition de séries temporelles de mesures dans la base de données BD FluxOSR 2015-2023 - Approbation d'une convention avec l'IRSTEA**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.31.

La gestion des ressources en eau et des risques liés aux flux de matières en suspension (MES) et de substances particulières nécessite le partage de connaissance entre les différents partenaires scientifiques et opérationnels de l'Observatoire des sédiments du Rhône (OSR).

La connaissance des flux de substances particulières dans le Rhône, entre le lac Léman et la mer, est un objectif partagé par les différents partenaires de l'OSR créé en 2009.

Face à cette nécessité, différents producteurs de données sur le Rhône et à l'exutoire de ses principaux affluents ont convenu de réunir dans une même base de données, les séries de données temporelles nécessaires à l'établissement des flux de matières en suspension.

Cette base de données appelée BD FluxOSR, hébergée et administrée par l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), constitue une partie de la base de données pour les observatoires en hydrologie (BDOH).

La présente convention, consentie à titre gratuit, a pour objet de définir les modalités d'alimentation de la base de données d'IRSTEA par la Métropole de Lyon pour une durée de 4 ans prolongée par tacite reconduction pour une période de 4 ans.

La Métropole de Lyon pourra disposer de droits d'accès à la base BD FluxOSR.

Considérant la nécessité d'apporter les données nécessaires à l'alimentation de cette base de données FluxOSR ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) relative à la mise à disposition de séries temporelles de mesures dans la base de données BD FluxOSR 2015-2023.

2° - Autorise monsieur le Président à signer la dite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.